



42^e congrès de la FNPPSF : surveillances accrues et "combats" tous azimuts

Celui-ci a rappelé qu'une nouvelle ère pour la plaisance et la pêche de loisir pourrait se présenter si nous ne sommes pas capables de surmonter les "menaces" auxquelles les pêcheurs récréatifs sont actuellement confrontés. En effet, les tensions sur le terrain sont de plus en plus palpables et les attaques de la part de lobbies, aujourd'hui bien identifiés, se multiplient. Malgré ces difficultés, la FNPPSF se porte bien, sa croissance ne se dément pas, ses objectifs et ses valeurs sont aujourd'hui connus et reconnus. Que de chemin parcouru depuis 2002 ! Mais le combat pour asseoir définitivement ces valeurs, pour être mieux représentés, devient de plus en plus âpre et va nécessiter encore plus d'efforts et de vigilance, plus d'implication et de cohésion de la part de l'ensemble des plaisanciers, de ceux qui ont déjà rejoint la fédération, mais aussi de tous les autres... Tous ces acquis doivent être défendus et améliorés. Les prochaines Assises Nationales de la Plaisance et de toutes les Pêches en Mer, qui se dérouleront à Martigues les 5 et 6 novembre 2015, sont autant d'occasions de le faire. Le président rappelle aussi que la cohésion avec les autres fédérations pour défendre ces valeurs communes sera un facteur clé des prochaines réussites. Sans compter qu'il faut inévitablement réussir à convaincre les élus du bien fondé de toutes ces orientations, eux qui sont le plus souvent englués dans un système aujourd'hui totalement dépassé. Le ton a été donné et voici quelques pistes de réflexion émanant des commissions de la FNPPSF :

- > environnement : non aux sanctuaires, aux zones de non pêche élaborées sans concertation, non à la taxe de mouillage dans les aires marines protégées (voir page suivante) ; oui à une écologie raisonnée intégrant les activités humaines et les pratiques traditionnelles ;
- > pêches : halte aux pêches intensives sur les frayères ; oui à un nouvel équilibre entre pêche professionnelle et pêche de loisir s'appuyant sur le partage et la concertation ; oui à la mise en place de tailles minimales biologiquement convenables à condition qu'elles soient appliquées à tous (!) ;
- > infrastructures portuaires : vigilance sur l'éco-taxe concernant la déconstruction des navires et sur la taxe foncière des ports de plaisance ;
- > sécurité : il est à souligner que les demandes formulées par la FNPPSF, notamment concernant l'usage de la VHF, ont été prises en compte. Il existe désormais quatre zones de navigation suite à l'introduction d'une zone semi hauturière (de 6 à 60 milles). La présence à bord d'une VHF fixe dispense désormais de l'achat des trois fusées à parachute et des deux fumigènes ❖

